

Bruxelles, le 20 juillet 2020
(OR. en)

9519/1/20
REV 1
OJ CONS 23
AGRI 205
PECHE 177

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

(Agriculture et pêche)

Bâtiment Lex, Bruxelles

20 juillet 2020 (10:00)

VERSION RÉVISÉE N° 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (seuls le lieu et le format changent)

Format de réunion: 1, +2 en salle d'écoute, +1 en salle d'attente

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 9525/20
 - b) Liste des délibérations législatives (Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 9526/20

Activités non législatives

3. Programme de travail de la présidence
Présentation par la présidence



AGRICULTURE

Activités non législatives

4. Stratégie "De la ferme à la table"
Échange de vues



9274/1/20 REV 1

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

5. Paquet "réforme de la PAC post-2020" **OC** 9463/20
- a) Règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC
 - b) Règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC
 - c) Règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits agricoles
- Échange de vues*

Activités non législatives

6. Situation du marché agricole 9599/20
Présentation par la Commission
Échange de vues

Divers

7. a) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Paquet "réforme de la PAC post-2020": **OC** 9591/20

déclaration commune des ministres de l'agriculture des pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie) ainsi que de la Bulgarie et de la Roumanie sur la réforme de la politique agricole commune à la lumière du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie "De la ferme à la table" et de la stratégie en faveur de la biodiversité, et de la pandémie de COVID-19

Informations communiquées par la délégation tchèque au nom des délégations bulgare, tchèque, hongroise, polonaise, roumaine et slovaque

-
- 1** Première lecture
 - C** Sur la base d'une proposition de la Commission
 - 2** Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
-